



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 FÉVRIER 2020

EXTRAIT DE DELIBERATIONS

Présidence : M. Yvon PACQUIT, 1er Adjoint
Secrétaire : Charles-Henri MICHAUX

Le **MARDI 18 FÉVRIER 2020** à 14h30, le Conseil Municipal de Fort-de-France, convoqué par lettre individuelle adressée au domicile de chacun de ses membres le **12/02/2020** s'est réuni à la Mairie (Centre Administratif) dans la salle affectée à ses délibérations sous la présidence de M. Yvon PACQUIT, 1er Adjoint.

Nombre de suffrages exprimés : **35** sur **53** en exercice
Procurations : **4**

Sont présents :

M. Yvon PACQUIT, Mme Elisabeth LANDI, Mme Patricia LIDAR, M. Johnny HAJJAR, Mme Patricia ROSELMAC, M. Steeve MOREAU, Mme Annie CHANDEY, M. Alain ALFRED, Mme Eliane CHALONO, Mme Anne Marie KAMATCHY, M. Claude JOSEPH, Mme Emma LEBEAU, M. Joseph BALTIDE, M. Patrick HONORE, Mme Arlette SUZANNE, M. Alfred TOUSSAINT, Mme Félix SAVARIAMA, Mme Bernadette MARVILLE, M. André POIDEVAIN, M. Charles- Henri MICHAUX, M. Antoine VEDERINE, Mme Jacqueline MIRAM-MARTHE-ROSE, M. Eric BOULANGE, Mme Claude FORMONT, Mme Catherine LEXEE, M. Jean-Philippe BALTASE, Mme Marie-Alphonse DONDON, Mme Marie-Etienne CIZO, M. Luc JOUYE DE GRANDMAISON, Mme Magali GAUTRY, Mme Marie-Laurence DELOR.

Sont excusés :

M. Frantz THODIARD procuration à Mme Patricia LIDAR, Mme Brunette BELFAN procuration à M. Antoine VEDERINE, M. Romule ARTHUS procuration à M. Alfred TOUSSAINT, M. Michel BRANCHI procuration à Mme Marie-Laurence DELOR.

Sont absents :

M. Didier LAGUERRE, M. Miguel DELINDE, Mme Christiane BLACODON, M. Alex CYPRIA, M. Marius ETILE, M. Wilfrid FIRMIN, Mme Valérie Nadine ERIN- SALLER, Mlle Audrey JACQUES, M. Francis CAROLE, Mme Marie Line LESDEMA, M. Emile GRACIEN, Mme Monique PAMPHILE, Mme Rolande GRUBO, M. Philippe CRIART, Mme Marie-France TOUL, M. Clément CHARPENTIER-TITY, M. Miguel LAVENTURE, Monsieur Max BIEN-AIME.

FINANCES LOCALES

DCM N°20-02-18-7-10

CONVENTIONNEMENT PLURIANNUEL DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DE 2019 A 2031

Le Maire expose :

Par décision en date du 30 juin 2017, le Conseil municipal a acté la participation de la Ville à la mise en œuvre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

Suite à la préfiguration, actée par le conseil municipal du 02 mai 2018, la collectivité a sollicité une intervention de l'ANRU sur le Centre Ville, Bon Air, Sainte Thérèse et Volga avec, comme lignes directrices, l'intégration urbaine des projets, l'accompagnement qualitatif et l'aération des quartiers. Les contreparties foncières destinées à Action Logement (principal actionnaire de l'ANRU), condition obligatoire au conventionnement ANRU, intègrent également le projet de renouvellement urbain.

Le pilotage de ce programme urbain sera assuré par la Ville de Fort-de-France, en tant que porteur de projet, avec des maîtrises d'ouvrages multiples (communauté d'agglomération, GIP, SOAME, EPF, Agence des 50 pas géométriques...) dont la contractualisation sera formalisée au sein de la convention pluriannuelle de l'ANRU.

L'avis du comité d'engagement de l'ANRU du 12/12/2019 a validé la participation financière de l'ANRU aux côtés de la Ville. La contribution de la Ville, qui s'étale jusqu'à 2031, est constituée essentiellement d'apport foncier à hauteur de 57%. Le solde sera inscrit au sein de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement de la Ville.

Des partenariats financiers et opérationnels, en cours de sollicitation, viendront consolider le projet.

A travers, cette programmation financière, un concours financier est ainsi apporté aux opérations du Plan d'Action Cœur de Ville.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

DEPENSES	MONTANT	PART
recyclage habitat ancien dégradé	33 667 103 €	36%
aménagement d'ensemble	34 661 988 €	37%
équipements publics de proximité (Bon Air, Parc A. Césaire, Maison Daguin, Marché aux poissons)	15 300 975 €	16%
immobilier à vocation économique	6 735 144 €	7%

conduite de projet et étude	3 802 500 €	4%
TOTAL	94 167 710 €	100%

RECETTES	MONTANT	PART
ANRU	45 716 611 €	49%
VILLE	7 050 947 €	7%
CACEM	1 581 339 €	2%
AUTRES (Etat, CAF...)	39 818 813 €	42%
TOTAL	94 167 710 €	100%

DELIBERE

Après l'exposé du Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 0 abstention(s) :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la Décision du Conseil municipal du vendredi 30 juin 2017,
 Vu la Décision du Conseil municipal du 02 mai 2018,
 Vu l'avis du comité d'engagement du 12/12/2019 de l'ANRU sur le projet de renouvellement urbain de la Ville de Fort-de-France,

Article 1 : D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	MONTANT	PART
recyclage habitat ancien dégradé	33 667 103 €	36%
aménagement d'ensemble	34 661 988 €	37%
équipements publics de proximité (Bon Air, Parc A. Césaire, Maison Daguin, Marché aux poissons)	15 300 975 €	16%
immobilier à vocation économique	6 735 144 €	7%
conduite de projet et étude	3 802 500 €	4%
TOTAL	94 167 710 €	100%

RECETTES	MONTANT	PART
ANRU	45 716 611 €	49%
VILLE	7 050 947 €	7%
CACEM	1 581 339 €	2%
AUTRES (Etat, CAF...)	39 818 813 €	42%
TOTAL	94 167 710 €	100%

➤ D'autoriser le Maire à inscrire au budget la participation de la Ville,

➤ De solliciter les différentes maîtrises d'ouvrages et les partenaires opérationnels et financiers,

Article 2 : De donner délégation au Maire pour :

- la mise en œuvre du conventionnement du NPNRU,
- la sollicitation de partenariats complémentaires à ceux identifiés dans le plan de financement prévisionnel et
- la signature des conventions afférentes.

.....

Accusé de réception en préfecture
972-219722097-20200218-lmc143233-DE-1-1
Date de signature : 02/03/20
Date de réception : 02/03/20
Date d'affichage : 02/03/20

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

